Diagnostiquer les sols
dans les lieux accueillant
les enfants et les adolescents

Résultats

Le 2ème Plan national santé environnement 2009-2013 prévoit à son action 19 l'identification des établissements recevant des populations sensibles sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé. Les aires de jeux et espaces verts attenants sont également concernés.

Cette démarche est désormais traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est menée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

* *

*

Dans le cadre de la phase « expérimentale » préalable au déploiement de la démarche « Etablissements sensibles » à l'échelle du territoire métropolitain, des diagnostics de sols ont été réalisés sur le collège Saint Exupéry à Ermont (Val d'Oise).

En effet, les études documentaires menées par le BRGM ont montré que cet établissement pouvait être en partie construit sur d'anciens sites industriels (ateliers de serrurerie, de thermo moulage ou garage automobile). Les polluants susceptibles d'être retrouvés dans les sols sont des solvants chlorés et aromatiques, des hydrocarbures, voire des métaux.

- Les métaux ainsi que certains hydrocarbures lourds sont des polluants qui restent dans les sols. Un aménagement comme un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact.

  En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui sont vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.

- Les hydrocarbures et les solvants aromatiques sont des polluants qui peuvent se retrouver sous forme de vapeurs sous les fondations ou dans les vides sanitaires, voire dans l'air ambiant des bâtiments.

  Les populations concernées sont, non seulement les enfants et les adolescents, mais aussi les personnels fréquentant ces locaux.

Après une visite approfondie de l'établissement, une campagne de prélèvements et des analyses des gaz sous les dalles et dans les vides sanitaires ont été réalisées en août 2009 pour contrôler la présence éventuelle de polluants.

De plus, des contrôles de qualité des sols des espaces verts ont été effectués.

Les résultats des diagnostics

La qualité des gaz des sols sous dalles ou dans les vides sanitaires ne présente pas d'anomalie particulière.

La qualité des sols de l'établissement est similaire à celle des autres établissements expérimentaux du Val d'Oise.

Conclusion

Les résultats des diagnostics ne montrent pas de problème particulier vis-à-vis des usages de l'établissement dès lors que l'entretien et le maintien du couvert végétal des espaces verts seront assurés.